

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2021027	Date d'inspection Le 05 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi ltée-Halte scolaire		Numéro de téléphone (506) 336-8142	
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	30 juin 2023	30 juin 2023
Commentaires : Plan d'entretien complet			

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été complété, car la lacune est corrigée par courriel. - Le plan d'entretien de la cour extérieure est maintenant complété.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 juillet 2023

Date

original signé par
Katy Benoît

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 juillet 2023

Date